

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports

Sous-rubrique: Demande d'autorisation de construire

Date de publication: KABVS 09.10.2026

Visible par le public jusqu'au: 09.10.2028

Numéro de publication: BA-VS05-0000024203

Entité de publication

Canton du Valais - Service de l'agriculture, Kanton Wallis - Dienststelle für Landwirtschaft, Avenue Maurice-Troillet 260, 1950 Sion

Demande d'autorisation de construire – Mise à l'enquête publique d'un projet d'améliorations structurelles, Val de Bagnes

Titre du projet de construction

Mise à l'enquête publique d'un projet d'améliorations structurelles

Requérant

Lucien Fellay
CHE-110.673.655
Chemin du Sommet 45
1934 Le Châble VS

Auteur du projet

Farmwood SA
CHE-105.710.339
Route de Grandcour 66
1530 Payerne

Objet du projet

Construction stabulation pour moutons et chèvres, fosse et fumière, fenil, fromagerie et local de vente

N° Plan / N° Parcelle

Plan n° 52 / Parcelle n° 11685

Lieu-dit

Les Zies

Propriétaire foncier

Commune de Val de Bagnes
CHE-260.438.074
Route de Clouchèvre 44
1934 Le Châble VS

Coordonnées

2'585'180 / 1'100'770

Zone

Artisanale à aménager

Déroptions

Art. 15 al. 1 LC

Information

La présente publication est coordonnée avec la publication BA-VS05-0000024204 concernant la démolition complète de la stabulation existante sur la parcelle 20269, sise sur la commune de Val de Bagnes.

Moyen de droit / Consultation

En application de l'article 17 de l'ordonnance du 20 juin 2007 sur l'agriculture et le développement rural (Ocagr), l'office des améliorations structurelles, d'entente avec le service de l'agriculture, soumet à l'enquête publique le projet de construction des travaux mentionnés ci-dessus. Cette mise à l'enquête publique est conduite de pair avec la procédure visant à l'octroi d'une autorisation de construire au sens des dispositions de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire.

La présente publication résulte également de l'application de l'article 9 de l'ordonnance du 2 novembre 2022 sur les améliorations de structures dans l'agriculture (état au 1er janvier 2023, OAS, RS 913.1), s'agissant de l'octroi d'une aide à l'investissement en faveur du projet rural mentionné ci-après. Seules les entreprises locales fournissant une prestation de service équivalente sont en droit de faire opposition.

Le dossier complet, comprenant tous les documents utiles en vue de l'approbation du projet, peut être consulté durant 30 jours auprès du greffe communal de la commune de Fully, ainsi qu'auprès de l'Office des améliorations structurelles à Châteauneuf/Sion, durant les heures d'ouvertures officielles des bureaux.

Les oppositions éventuelles, dûment motivées, doivent être adressées par lettre recommandée et en deux exemplaires, au Département de l'économie et de la formation, service de l'agriculture, office des améliorations structurelles, case postale 621, 1951 Sion, dans les 30 jours dès la présente publication.

Le projet étant en principe réalisé avec l'aide de contributions de la confédération, la légitimation à formuler opposition sera notamment examinée sur la base de l'article 97 de la loi fédérale sur l'agriculture du 29 avril 1998 (LAgr).

Point de contact

Canton du Valais - Service de l'agriculture, Kanton Wallis - Dienststelle für Landwirtschaft
Avenue Maurice-Troillet 260
1950 Sion

Délai

Expiration du délai: 07.11.2026